

Plan
d'immigration
du Québec

**pour
l'année
2001**



PLAN D'IMMIGRATION 2001

Le présent dépôt à l'Assemblée nationale du plan d'immigration du Québec pour l'année 2001 est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., chapitre I-0.2).

Les dispositions législatives

L'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

« Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers, établit un plan d'immigration pour chaque année.

« Le plan indique le nombre de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie. Le plan indique également, par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie, si cette répartition est un plafond ou une estimation au sens de l'article 7 de la Loi sur l'immigration (Lois révisés du Canada (1985), chapitre I-2).

« Le plan fait aussi état des activités de sélection projetées et indique le nombre maximum ou estimé de certificats de sélection pouvant être délivrés par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie.

« Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre, ou si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux. »

LES ORIENTATIONS ADOPTÉES POUR LA PÉRIODE 2001-2003

En octobre 2000, à la suite d'audiences de la Commission de la culture, le Conseil des ministres a adopté les orientations suivantes quant à l'immigration qui devrait être accueillie au Québec au cours des années 2001, 2002 et 2003.

- Accroître le volume des admissions de résidents permanents au Québec de manière à ce que ce volume se situe :
 - entre 35 200 et 38 300 en 2001;
 - entre 37 900 et 41 300 en 2002;
 - entre 40 000 et 45 000 en 2003.
- Assujettir les objectifs annuels d'admission de résidents permanents à l'atteinte de l'orientation d'augmentation, pendant la période 2001-2003, du nombre et de la proportion des immigrants connaissant le français à leur arrivée au Québec, les objectifs à ce chapitre étant que ce volume et cette proportion se situent au moins à :
 - 15 600 immigrants et 44 % du volume global en 2001;
 - 18 000 immigrants et 46 % du volume global en 2002;
 - 20 000 immigrants et 50 % du volume global en 2003.
- Assujettir les objectifs annuels d'admission à la possibilité de maintien, pendant la période 2001-2003, des exigences de sélection mettant l'accent sur un niveau de formation et de compétence favorisant une intégration rapide au marché du travail.
- Maintenir à 7 600 admissions par année le niveau de l'immigration humanitaire accueillie au Québec pendant la période 2001-2003 et, advenant une diminution du volume de réfugiés découlant du mouvement des demandeurs d'asile, augmenter en conséquence la sélection québécoise de réfugiés à l'étranger.

Ces orientations traduisent la volonté du Québec d'utiliser au maximum sa marge de manœuvre en matière d'immigration et d'accroître son influence dans la gestion des mouvements d'immigration. Ainsi, la mise en œuvre des orientations énoncées précédemment devrait porter à au moins 65 %, en 2003, la part des admissions découlant de la sélection québécoise.

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec est seul responsable de la sélection des immigrants de la catégorie des indépendants, soit les travailleurs et les gens d'affaires, ainsi que de la sélection des réfugiés à l'étranger.

Pour ce qui est des admissions découlant essentiellement de l'intervention fédérale (personnes admises dans le cadre de la réunification familiale ou réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile), la planification en tient compte en ajoutant aux niveaux planifiés les résultats des projections fondées sur les tendances observées au cours des dernières années.

Outre les orientations relatives au volume et à la composition de l'immigration, il a également été décidé :

- d'intensifier les efforts en vue de régionaliser davantage l'immigration, l'objectif étant qu'en 2003, 25 % de l'ensemble des immigrants admis s'établissent à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal;
- d'intensifier également les démarches visant à faciliter l'accès des immigrants aux professions et métiers régis.



LES ADMISSIONS PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2001

Dans les catégories soumises à la sélection québécoise, la mise en œuvre des orientations énoncées précédemment devrait conduire, en 2001, à des admissions de :

- 2 000 **réfugiés sélectionnés à l'étranger;**

Ce volume inclut quelque 200 réfugiés qui auront fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou un groupe de personnes au Québec. Ce volume de 2 000 admissions est le même que celui prévu pour l'ensemble de l'an 2000. Toutefois, il n'inclut pas un nombre d'environ 300 réfugiés kosovars déjà présents au Québec et qui, prévoit-on, obtiendront la résidence permanente au cours de l'année.

- 14 500 à 15 800 immigrants de la catégorie des **travailleurs;**

Il s'agit d'une augmentation substantielle par rapport aux 11 500 personnes de cette catégorie qui auront été admises en 2000.

- 5 000 à 6 800 immigrants de la catégorie des **gens d'affaires** (entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs en valeurs mobilières).

Il s'agit d'une augmentation très importante, comparative-ment aux volumes de cette catégorie en 1999 (3 400) et en 2000 (prévu : 3 800). Elle s'explique par une opération spéciale qui s'est déroulée sur 18 mois et s'est achevée en octobre 2000. Il s'agissait d'assurer un traitement accéléré des 3 000 dossiers de candidats investisseurs, déposés à la veille de l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 1999, d'une modification réglementaire qui portait de 350 000 \$ à 400 000 \$ le montant du placement à effectuer. Ce volume représentait à lui seul trois fois le volume annuel normal pour cette catégorie.

Pour ce qui est des admissions qui découlent essentiellement de l'intervention fédérale, les volumes prévisibles sont de l'ordre de :

- 7 800 personnes parrainées au titre de la réunification familiale (conjoint, enfants à charge, parents et grands-parents accompagnés de leurs dépendants);

Il s'agit d'une hausse très légère par rapport aux volumes des deux dernières années pour cette catégorie (7 500 en 1999 et 7 700 en 2000).

- 5 600 réfugiés admis à la suite d'une demande d'asile déposée sur place.

Ce chiffre inclut les conjoints et enfants mineurs de ces personnes, déjà au Canada ou restés à l'étranger. Il s'agit d'un nombre très semblable à celui prévu pour l'ensemble de l'an 2000 (5 700).

Au total, avec la réalisation de cette planification, la part des immigrants admis en vertu de la sélection québécoise devrait représenter, en 2001, de 62 % à 65 % du total des admissions, comparativement aux 57 % projetés pour l'année 2000 et aux 56 % enregistrés en 1999.

La part des personnes connaissant le français à leur arrivée devrait atteindre 44 % du volume global en 2001, un pourcentage identique à celui prévu pour l'ensemble de l'an 2000, mais supérieur de un point à celui observé en 1999.



On trouvera ci-dessous un tableau décrivant l'évolution de l'immigration au Québec au cours de la période de planification triennale précédente et présentant les volumes et la composition de l'immigration au Québec qui devraient découler, pour l'année 2001, de la mise en œuvre des orientations adoptées.

Ces volumes, ainsi que leur répartition par catégories, sont des estimations et non des plafonds au sens des dispositions de l'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec.

Les admissions au Québec

	Planification 1998-2000 ¹			Planification triennale 2001-2003	
	1998	1999	2000	2001 Min.	Max.
Sélection québécoise					
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 100	2 100	2 000	2 000	2 000
Travailleurs	9 800	10 900	11 500	14 500	15 800
Gens d'affaires	3 600	3 400	3 800	5 000	6 800
Total	15 500	16 400	17 300	21 500	24 600
<i>Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français</i>	45 % 7 000	47 % 7 800	50 % 8 700	50 % 10 800	49 % 11 900
Autres catégories (fédéral)					
Famille	6 900	7 500	7 700	7 800	7 800
Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile	4 100	5 200	5 700	5 600	5 600
Total	11 000	12 700	13 400	13 400	13 400
<i>Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français</i>	34 % 3 700	37 % 4 700	35 % 4 700	36 % 4 800	36 % 4 800
Mouvement spécial des réfugiés kosovars	s/0	s/0	200	300	300
Ensemble de l'immigration	26 500	29 200	30 900	35 200	38 300
<i>Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français³</i>	40 % 10 700	43 % 12 500	44 % 13 500	44 % 15 600	44 % 16 700
Part de la sélection québécoise³	59 %	56 %	57 %	62 %	65 %

1 Données préliminaires pour les années 1998 et 1999. Prévisions pour l'année 2000. Dans l'ensemble du tableau, les nombres ont été arrondis à la centaine près.

2 Ce regroupement inclut les réfugiés pris en charge par le gouvernement (réfugiés publics), les réfugiés faisant l'objet d'un parrainage par un groupe ou une personne morale et enfin, les autres réfugiés sélectionnés à l'étranger.

3 Les indicateurs relatifs à l'ensemble de l'immigration tiennent compte du mouvement spécial des réfugiés kosovars; ceux-ci sont considérés comme ayant fait l'objet d'une sélection par le Québec.

LES ACTIVITÉS DE SÉLECTION

Dans une large mesure, les admissions d'une année donnée découlent de la sélection effectuée au cours des années précédentes. Lors de la planification, on doit donc prendre en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection;
- les délais de réalisation de cette sélection, c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre l'acceptation en sélection et l'arrivée au pays, lequel inclut le temps pris par les autorités fédérales pour compléter les formalités relatives à la santé et à la sécurité;
- une certaine déperdition, c'est-à-dire la proportion des personnes acceptées en sélection qui ne mènent pas à terme leur projet migratoire.

Compte tenu de ce qui précède et afin de réaliser l'orientation d'augmentation décrite dans la planification triennale adoptée par le Conseil des ministres, ainsi que les modalités de cette augmentation — proportion de personnes connaissant le français, exigences relatives aux compétences permettant l'intégration rapide au marché du travail, régionalisation — les volumes de certificats de sélection, pour les catégories relevant de la sélection québécoise, au cours de l'année 2001, devraient être les suivants :

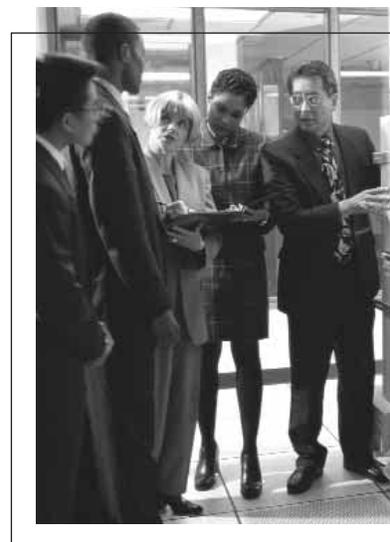
- entre 2 000 et 2 200 pour les **réfugiés à l'étranger**, dont environ 200 pour des réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit par un organisme ou par un groupe de personnes en leur faveur;

Il s'agit de volumes légèrement inférieurs à la moyenne annuelle des volumes de sélection de la période 1998-2000 (2 400).

Par ailleurs, en vertu du principe adopté par le Conseil des ministres, s'il arrivait, en cours d'année, que le nombre de réfugiés admis à la suite d'une demande d'asile soit moindre que prévu, le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger serait augmenté proportionnellement, de manière à maintenir constant le nombre total de réfugiés admis.

- entre 20 000 et 23 000 pour la catégorie des **travailleurs**;

Il s'agit d'une augmentation sensible par rapport à la moyenne annuelle des trois dernières années (15 300).



- entre 3 500 et 5 000 pour la catégorie des **gens d'affaires**, comparativement à une moyenne annuelle de 4 800 observée au cours des trois dernières années.

Rappelons cependant que le fort volume de l'an 2000 (6 200) s'explique par l'opération spéciale réalisée par le ministère afin de traiter l'important volume de dossiers soumis avant l'entrée en vigueur de nouvelles exigences financières, le 1^{er} avril 1999.

Au total, au sein des catégories relevant de la sélection québécoise, le Québec prévoit donc délivrer, en 2001, entre 25 000 et 30 200 certificats de sélection. Parmi les candidats ainsi sélectionnés, la proportion de personnes connaissant le français à leur arrivée sera d'au moins 56 % pour un volume se situant entre 14 500 et 16 800.

Le tableau ci-dessous présente, pour les catégories soumises à la sélection, les volumes de sélection réalisés au cours du dernier exercice de planification triennale, ainsi que les volumes prévus pour 2001.

Ces volumes, ainsi que leur répartition par catégories, sont des estimations et non des plafonds, au sens des dispositions de l'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec.

La sélection québécoise¹

	1998	1999	2000	2001	
				Min.	Max.
Mouvements planifiés					
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 500	2 200	2 400	2 000	2 200
Travailleurs	13 500	13 700	18 800	20 000	23 000
Gens d'affaires	4 700	3 400	3 300	3 500	5 000
Sous-total	20 700	19 300	24 500	25 500	30 200
Mouvements spéciaux					
Gens d'affaires	—	—	2 900	—	—
Kosovars	—	1 500	—	—	—
Total	20 700	20 800	27 400	25 500	30 200
<i>Nombre et pourcentage de candidats sélectionnés connaissant le français</i>					
	10 800 52 %	10 900 52 %	14 000 51 %	14 500 57 %	16 800 56 %

¹Prévisions pour 2000. Dans l'ensemble du tableau, les nombres ont été arrondis à la centaine près.

